

Nombre de Conseillers
en exercice : 9
présents : 7
votants : 9

Convocation : 04/03/2025
Quorum : 5

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HUDIVILLER s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Patrick OSTER, Maire

Etaient présents : Mmes Corinne BERG, Catherine COURTOIS, Véronique DEL FABRO, MM. Martin MONANGE, Patrick OSTER, Marc SCHEIDER, Xavier SIMONIN

Absents excusés : Vanessa MONIN-MULLER pouvoir à Martin MONANGE, Patrick MALCONTENTI pouvoir à Patrick OSTER

Secrétaire de séance : Martin MONANGE

Ordre du jour :

- 2025-03 : Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 10 janvier 2025
- 2025-04 : Aménagement RD 400 demande de subvention DETR
- Objets Divers

2025-03 : Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 10 janvier 2025

Le conseil municipal après lecture du procès-verbal de la réunion du 10 janvier 2025, l'approuve à l'**unanimité**.

2025-04 : Aménagement RD 400 demande de subvention DETR.

Le Maire rappelle qu'une étude de requalification et d'aménagement de la traverse de la RD 400 a été réalisée et qu'une Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux d'un taux de 30 % peut être accordée.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les travaux à réaliser et la demande de subvention précités.

Le Conseil Municipal,
Vu le rapport d'impact financier,
après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le programme de travaux de la RD 400 ;
- D'approuver le montant de 417 002 € HT correspondant à l'ensemble des travaux
- D'inscrire les dépenses correspondantes en section d'investissement de l'exercice 2025 ;

- De solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Equipe ment des Territoires Ruraux 2025 ;
- De s'engager à maintenir en bon état d'entretien les travaux réalisés à l'aide d'une subvention et à dégager au budget les crédits nécessaires à leur entretien ;
- D'autoriser le Maire ou le 1^{er} adjoint à signer tout acte correspondant.

Objet divers :

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance.

Le Maire,
Patrick OSTER



Le Secrétaire de séance,
Martin MONANGE

